

« TEMOIGNAGE » *Quelles motivations pour accueillir une famille ukrainienne ?*

Dîner débat avec Guylaine Trouvé, adhérente Femme Avenir 54, Michel Antoine (qui ont accueilli des déplacés ukrainiens) et Sasha, avocate de Zaporijjia, maman de 2 petits garçons, en France depuis 15 mois.

Leurs témoignages émouvants ont permis de mieux comprendre le processus d'accueil, les difficultés concernant les démarches administratives, les liens indéfectibles qui se créent entre ces familles, ...

Sasha a appris le français et a tenu à faire son intervention dans notre langue. Elle vient de Zaporijjia, ville au sud-est de l'Ukraine (746 000 habitants). La guerre a surpris les Ukrainiens, le 24 février 2022 à 5 h du matin. Le bruit des explosions est un choc car personne ne pouvait pas croire que la guerre était possible au 21^e siècle en Europe.



Pendant deux semaines, sa famille a vécu dans la peur, les enfants étaient mis à l'abri dans l'armoire. Elle a décidé de partir à l'ouest. C'était une décision très difficile, parce que le mari de Sasha restait à la maison. Cela a créé de l'inquiétude ; fuir vers l'inconnu aussi ...

9 personnes prennent place dans la voiture : ses beaux-parents, sa maman, sa belle-sœur et 4 enfants : les 2 siens et ses 2 neveux. Le trajet est difficile mais beaucoup de gens leur sont venus en aide au cours de ce périple. Le voyage a duré 4 jours pour arriver jusqu'en Pologne. Après 2 semaines dans ce pays, une association caritative a organisé un transport en bus pour les acheminer en France (grâce au jumelage entre Lublin et Nancy).

À l'arrivée à Nancy, ils ont été accueillis par des médecins, des psychologues, des traducteurs. Ils ont alors rencontré « leurs » familles françaises. Le bébé de Sasha a fêté son 1^{er} anniversaire et fait ses 1ers pas dans la maison de Guylaine.

Sasha remercie Guylaine, son époux Philippe et leurs proches qui ont contribué à leur intégration et à leur bien-être au quotidien, mais aussi à l'aménagement de la maison.

Pourtant, la situation reste difficile à vivre : son fils aîné communique avec son père, sur Internet, mais il lui manque. C'est aussi très dur pour son mari de voir grandir ses enfants seulement par photos et vidéos. Son fils aîné s'est intégré : il va à l'école et a des copains, il essaie de parler français avec eux.

Sa mère et Sasha suivent des cours de langue et essaient de trouver du travail. Peu à peu « notre vie a commencé à s'améliorer », nous dit Sasha ; « pourtant on rêve de rentrer à la maison ; on rêve de la victoire de l'Ukraine ! ».

Sasha est très reconnaissante à la France de les avoir accueillis, car les Ukrainiens étaient obligés de fuir. En France, ils ont pu vivre en sécurité : « Merci beaucoup, merci à vous tous, merci à la France ».

Quelles motivations pour accueillir une famille ukrainienne ? Le choc d'une guerre aux portes de l'Europe, des valeurs familiales transmises de génération en génération, ou encore le fait d'appartenir à la réserve civique.

Le lundi 14 mars 2022, la Métropole du Grand Nancy indique que les familles ukrainiennes arriveront à Nancy le 19 mars. A cette date, Sasha, ses 2 enfants dont un bébé d'1 an et sa maman Oksana s'installent chez Guylaine. Les familles accueillantes signent une charte d'hébergement pour une durée minimum de 10 jours ... et les autorités annoncent des solutions de logement pérennes à court terme.

La régularisation administrative : un parcours long et complexe ... La 1^{ere} étape est une convocation à la Préfecture pour régulariser la situation des réfugiés. Même si toutes les administrations sont présentes : Préfecture, OFII (office français de l'immigration et de l'intégration), Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales ; les formalités pour obtenir les papiers ont été longues.

Autre problématique rencontrée : le retrait d'argent ; Sasha pensait pouvoir retirer de l'argent avec sa carte bancaire mais la Banque Européenne interdisait toute transaction monétaire avec l'Ukraine, la monnaie nationale étant dévaluée. Elle se trouvait alors sans ressources.

Sans maîtrise du français et sans connaissance de la culture du pays, Sasha et sa maman étaient un peu perdues et il a fallu faire preuve de pédagogie pour expliquer les rouages de notre administration et le mode de vie français.

Beaucoup de familles d'accueil ont été dépassées par la situation car elles pensaient accueillir les réfugiés pour une quinzaine de jours. C'était irréalisable de trouver des logements en si peu de temps même si l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) faisait pour le mieux.

De la bonne volonté, de la bienveillance et la création d'une relation de confiance : Guylaine s'est improvisé professeur de français, a sollicité la mairie et le CCAS pour scolariser les enfants, a réconforté « sa » famille ukrainienne au quotidien face aux horreurs de la guerre, aux angoisses de Sasha et la maman pour la sécurité de leurs proches, restés en Ukraine.

Elle a également accompagné Sasha pour réaliser les actes de la vie courante : visite chez le médecin pour les enfants, inscription à la halte-garderie pour le bébé, banque, assurances, déclaration d'impôts (A savoir : quand on vit en France depuis plus d'1 an, même sans salaire, il faut déclarer que l'on n'a pas de ressource pour obtenir un avis officiel de non-imposition).

Autres étapes importantes : le recours à une assistante sociale pour obtenir des aides qu'elle est la seule à pouvoir solliciter, la mise à disposition d'un logement par l'usine de la commune et l'organisation du déménagement, presque 4 mois après l'arrivée sur le territoire français.

Notre administration n'est pas toujours adaptée à la problématique des déplacés ukrainiens. Face à la situation de Sasha, le député de la circonscription, Thibault Bazin, est intervenu auprès des services du Ministre de l'Intérieur afin de dénouer la situation.

Guylaine s'est aussi retrouvé dans des situations ubuesques ; citons la procédure de renouvellement des droits d'assurance maladie de l'ensemble de la famille. Sur le formulaire, il convient de préciser toutes les aides, mais il ne figure pas la case pour l'ADA (allocation pour demandeur d'asile). Une ½ journée d'appels au numéro gratuit où personne ne répond ; un appel sur un numéro en 08 (payant) où on lui explique qu'elle doit venir, un rendez-vous à la CPAM où l'agent administratif ne sait comment faire ... Avec beaucoup de persévérance et des fonctionnaires compréhensifs, la situation a trouvé une issue positive !

Autre exemple : l'UDAF n'avait pas compétence pour l'assurance au motif que le loyer était offert par l'usine Novacarb et qu'il n'y avait pas de versement d'APL ... Comme ça ne coûtait pas à l'Etat, l'UDAF ne pouvait pas intervenir ... Depuis, Novacarb a conventionné avec l'UDAF pour percevoir un loyer, ce qui permet le versement d'APL à Sasha et justifie un accompagnement social.

Michel Antoine a mis à disposition des déplacés ukrainiens des appartements lui appartenant, et a réalisé des démarches similaires à celles de Guylaine (inscriptions en faculté et au lycée, recherche d'emploi, ...).

Cet accueil de déplacés ukrainiens a également permis de constater que la gentillesse et la générosité sont encore des valeurs fortes (le boulanger qui a offert le pain pendant toute la durée de l'accueil chez Guylaine, le carreleur qui a apporté des vêtements neufs et des œufs frais à plusieurs reprises, le couvreur qui a réduit le prix de sa facture en geste de solidarité, ...). Guylaine a aussi transmis ses valeurs à ses petits-enfants de 3 et 6 ans qui ont participé activement à la qualité de l'accueil des petits ukrainiens (partager leurs lits et leurs jouets lorsqu'ils venaient à la maison les week-ends). Des liens forts se sont créés et ils sont durables.